

Budget Primitif

2026

Rapport de présentation

Table des matières

I-	Stratégie financière et équilibre du budget primitif 2026	4
1.	La section de fonctionnement – des chiffres clés	5
2.	La section d'investissement – des chiffres clés	6
II-	Budget primitif 2026 : Présentation analytique.....	7
1.	La section de fonctionnement	7
1.1	Les recettes de fonctionnement	7
1.1.1	Les produits fiscaux :	7
1.1.2	Les produits des services :	9
1.1.3	Les dotations et participations :	10
1.1.4	Les autres produits :	11
1.2	Les dépenses de fonctionnement	12
1.2.1	Les charges de personnel :	14
1.2.2	Les moyens des services publics :	15
1.2.3	Les atténuations de produits :	16
1.2.4	Les subventions et contributions :	16
1.2.5	Les charges financières :	18
1.2.6	Les charges spéciales :	18
1.2.7	Les dotations aux provisions :	19
1.2.8	Les dépenses d'ordre :	19
2.	La section d'investissement	20
2.1	Le financement de l'investissement	20
2.1.1	Les emprunts :	20
2.1.2	Les dotations et fonds divers :	21
2.1.3	Les subventions d'équipement reçues :	21
2.1.4	Les cessions :	21
2.1.5	Les mouvements d'ordre :	22
2.2	Les dépenses d'investissement	22
2.2.1	Les dépenses d'équipement :	23
2.2.2	Les dépenses financières :	28
III -	L'impact environnemental du budget primitif 2026.....	28
3.1	Le budget - un outil d'analyse globale au service de l'environnement	29
3.2	Impact des inscriptions du BP 2026 sur les objectifs environnementaux	29
IV -	Encours de dette & frais financiers.....	31

PRÉAMBULE

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte financier et institutionnel dans lequel se retrouvent les collectivités.

Depuis 2020, la crise sanitaire, la crise économique, la hausse des taux d'intérêts et des coûts de l'énergie ainsi que les effets de la loi de finances 2025 avec ses nouveaux prélèvements sur les collectivités, ont multiplié les effets pesant sur l'épargne et maintenu le climat d'incertitude.

Au moment de la rédaction de ce rapport, la loi de finances 2026 est toujours en débat au Parlement et ne permet pas d'anticiper d'éventuels nouveaux effets pour les collectivités. De ce fait, le budget 2026 de la Ville de Bois-Colombes a été construit en intégrant les mesures déjà connues telle que la hausse des cotisations CNRACL et en restant prudent dans l'évolution des recettes par rapport à l'année passée.

En l'absence de perspectives la vigilance doit rester de mise sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement car l'évolution des recettes ne permet plus de couvrir l'ensemble des hausses de dépenses subies. Ainsi, le maintien des efforts de gestion mis en œuvre sur les années précédentes permet de proposer un budget permettant de maintenir un niveau d'épargne brut d'au moins 10% des recettes réelles de fonctionnement, tout en poursuivant la stabilisation des taux de fiscalité.

Le niveau de dépenses d'équipement reste également important avec près de 30 M€ de crédits de paiement proposés tout en maintenant l'encours de dette à fin 2026 au même niveau qu'au terme de l'année 2025.

C'est donc dans ce contexte toujours aussi complexe et incertain que la Commune de Bois-Colombes a élaboré son budget primitif 2026 qui veut soutenir le tissu associatif, préserver le pouvoir d'achat des Bois-Colombiens, entretenir nos équipements, supports et outils indispensables à l'offre de services Bois-Colombienne.

Le rapport de présentation du budget primitif 2026, présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

Le projet de budget primitif 2026 qui vous est soumis ce jour, tient compte des restes à réaliser et des résultats 2025 repris par anticipation avant l'adoption du compte financier unique.

La gestion 2025 fait apparaître les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	64 156 319,76	68 657 691,05	4 501 371,29
	SECTION D'INVESTISSEMENT	33 932 090,95	20 785 915,25	- 13 146 175,70
		+	+	
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		3 400 000,00	3 400 000,00
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		6 822 209,41	6 822 209,41
		=	=	=
TOTAL (réalisations + reports)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	64 156 319,76	72 057 691,05	7 901 371,29
	SECTION D'INVESTISSEMENT	33 932 090,95	27 608 124,66	- 6 323 966,29
	TOTAL REALISATIONS + RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	98 088 410,71	99 665 815,71	1 577 405,00
		+	+	+
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	6 041 737,31	7 942 273,61	1 900 536,30
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	6 041 737,31	7 942 273,61	1 900 536,30
		=	=	=
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	64 156 319,76	72 057 691,05	7 901 371,29
	SECTION D'INVESTISSEMENT	39 973 828,26	35 550 398,27	- 4 423 429,99
	TOTAL CUMULE	104 130 148,02	107 608 089,32	3 477 941,30

La section d'investissement du budget principal affiche un solde d'exécution négatif de 13,1 M€, un résultat de clôture déficitaire de 6,3 M€, et un déficit cumulé, avec les restes-à-réaliser, de 4,4 M€. La section de fonctionnement présente quant à elle, un solde d'exécution de + 4,5 M€ et un résultat cumulé excédentaire de 7,9 M€ en tenant compte des 3,4 M€ d'excédent antérieur reporté.

Ainsi, la gestion 2025 affiche un taux d'épargne brute de 10,5% soit 7,2 M€ d'épargne brute. Cette dernière a permis aisément de rembourser le capital de la dette qui représentait en 2025 4,5 M€. Avec un encours de dette de 36,3 M€ au 31 décembre 2025, la capacité de désendettement de la Commune est en légère diminution par rapport à 2024, passant de 5,3 à 5,2 années au terme de l'exercice 2025. Ce sont là, des marqueurs forts d'une gestion rigoureuse, capable d'allier programme d'investissement ambitieux et équilibre financier du budget tout en maintenant un niveau de service élevé pour les Bois-Colombiens.

I- Stratégie financière et équilibre du budget primitif 2026

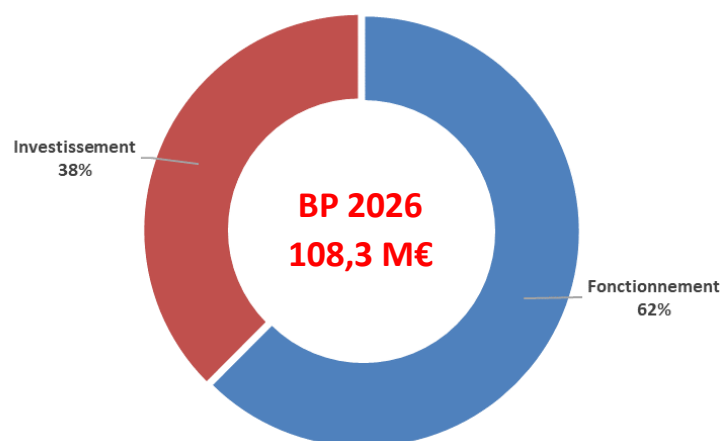
Le budget primitif 2026 se caractérise par le maintien d'un niveau élevé des dépenses d'équipement (y compris restes-à-réaliser) à 29,4 M€ (37,4 M€ au BP 2025) qui traduit la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature.

Ce budget établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57, a la particularité d'être adopté en suréquilibre du fait de la présence d'enveloppes de dépenses imprévues du même montant qui ne participent pas à l'équilibre du budget. En effet, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Ainsi et au titre de dépenses imprévues, une autorisation d'engagement de 2% des dépenses réelles de fonctionnement.

De façon globale, le projet de budget primitif 2026 totalise 108,3 M€ d'inscriptions budgétaires. 66,7 M€ en section de fonctionnement et 41,6 M€ en section d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

	DEPENSES			
	Total Budget 2025	Opérations de l'exercice	Restes-à-réaliser	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT	66 754 303	66 689 115	-	66 689 115
Opérations réelles	60 054 303	60 070 215		60 070 215
Opérations d'ordre	3 200 000	3 118 900		3 118 900
Autofinancement complémentaire	3 500 000	3 500 000		3 500 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	43 944 912	35 530 158	6 041 737	41 571 895
Opérations réelles	42 722 812	27 926 091	6 041 737	33 967 829
Opérations d'ordre	1 222 100	1 280 100		1 280 100
Résultat antérieur reporté (négatif)	-	6 323 966		6 323 966
TOTAL DEPENSES	110 699 215	102 219 273	6 041 737	108 261 010

	RECETTES			
	Total Budget 2025	Opérations de l'exercice	Restes-à-réaliser	BP 2026
SECTION DE FONCTIONNEMENT	67 754 303	67 889 115	-	67 889 115
Opérations réelles	64 332 203	64 409 015		64 409 015
Opérations d'ordre	22 100	80 100		80 100
Résultat antérieur reporté	3 400 000	3 400 000		3 400 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	43 944 912	33 629 621	7 942 274	41 571 895
Opérations réelles	25 097 450	21 358 583	7 942 274	29 300 857
Opérations d'ordre	4 400 000	4 318 900		4 318 900
Affectation de résultat	4 125 253	4 452 138		4 452 138
Résultat antérieur reporté	6 822 209			-
Autofinancement complémentaire	3 500 000	3 500 000		3 500 000
TOTAL RECETTES	111 699 215	101 518 736	7 942 274	109 461 010



En comparaison à 2025 qui comptabilisait un montant total d'inscriptions de 110,7 M€, les prévisions 2026 diminuent de 2,4 M€ (-2,2%). Cette baisse est principalement liée aux inscriptions budgétaires de dépenses d'équipement, qui marquent l'entrée dans une nouvelle phase d'investissement.

1. La section de fonctionnement – des chiffres clés

La grande stabilité des concours financiers de l'État et la perspective d'une volonté annoncée de contraindre l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement, aggravées ces derniers temps par des crises successives et des annonces quant à la participation des collectivités à l'effort de désendettement de l'État, mettent en tension l'équilibre financier du budget au moment où la Commune porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

Le budget 2026 a été construit avec une stabilité des dépenses réelles de fonctionnement sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal.

Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis quelques années et qui est en permanence réinterrogée.

+0,03 % en dépenses réelles (60,07 M€ pour 60,05 M€ au Budget 2025)

L'augmentation attendue des produits des services et la réévaluation nationale des bases d'imposition et leur dynamique propre à notre Ville permettront à nouveau de maintenir les taux de fiscalité, une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

Le BP 2026 a donc été construit avec une évolution limitée des recettes réelles de fonctionnement de +0,1%.

+0,1 % en recettes réelles (64,4 M€ pour 64,3 M€ au Budget 2025)

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle et une optimisation des soldes de gestion malgré les incertitudes et contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités locales.

En 2026, les taux communaux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ne seront pas augmentés pour la 21^e année consécutive.

2. La section d'investissement – des chiffres clés

Les dépenses d'équipement 2026 (y compris restes-à-réaliser) sont en baisse de 21,3% (29,4 M€ contre 37,4 M€ au BP 2025).

Outre la poursuite des opérations de construction du complexe sportif Charles-Coste (Jean-Jaurès), de réaménagement du parc des Tourelles et le passage en LED de l'éclairage public, en 2026, d'autres opérations aux conséquences budgétaires importantes devraient démarrer comme la réhabilitation de l'école Paul-Bert et la construction d'une annexe à la mairie, la construction d'une halle de marché temporaire ou le réaménagement de la rue et de l'avenue André Chénier.

-20,1 % en dépenses réelles (34 M€ contre 42,5 M€ en 2025)
(Hors déficit antérieur)

En 2026, les recettes proviennent essentiellement de plus de 16 M€ de subventions d'équipement inscrits au budget notamment pour la reconstruction du complexe sportif Charles-Coste (3,5 M€), la réalisation de la halle de marché temporaire (5 M€), le réaménagement du parc des Tourelles (2,1 M€), la réhabilitation de l'école Paul-Bert (2,5 M€), du centre de sports de raquettes et de padel (1,1 M€), le passage en LED de l'éclairage public (0,6 M€) et 0,6 M€ pour le réaménagement des rues Charles Chefson et Hoche. Elles sont en hausse par rapport à 2025.

+15,6 % en recettes réelles (33,7 M€ contre 29,2 M€ en 2025)

Un niveau d'investissement soutenu financé par un recours limité à l'emprunt

Malgré un niveau d'investissement conséquent en 2026, la Commune n'aura recours à l'emprunt qu'à hauteur du remboursement en capital de l'année. Ainsi, la volonté de l'équipe municipale est de maîtriser l'endettement tout en conservant un programme d'investissement ambitieux.

II- Budget primitif 2026 : Présentation analytique

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 67,9 M€ (y compris 3,4 M€ de résultat antérieur reporté). Elles affichent une augmentation de 0,3 M€ (+0,4 %) par rapport au budget précédent, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

	BP 2025	BP 2026	Variation
Recettes Réelles	67 604 603	67 809 015	0,3%
Produits fiscaux	49 548 143	49 825 343	0,6%
Produits des services	7 649 865	7 812 360	2,1%
Dotations et participations	5 466 855	5 124 752	-6,3%
Autres produits	1 439 740	1 486 560	3,3%
Atténuation de produits	100 000	160 000	60,0%
Résultat antérieur reporté	3 400 000	3 400 000	0,0%
Recettes d'ordre	22 100	80 100	262,4%
<i>Amortissements Subventions</i>	<i>22 100</i>	<i>80 100</i>	<i>262,4%</i>
TOTAL RECETTES	67 626 703	67 889 115	0,4%
TOTAL RECETTES RETRAITE (hors résultat antérieur reporté)	64 204 603	64 409 015	0,3%

Les recettes réelles forment la quasi-totalité des recettes de fonctionnement avec 99,9 % des inscriptions.

1.1.1 Les produits fiscaux :

Le produit des impositions directes locales attendu en 2026 s'établit à 33,6 M€ et se décompose comme suit :

	2025	BP 2026	Evolution
Taxe foncière sur le bâti	19 306 350	19 647 000	1,8%
Taxe foncière sur le non bâti	16 797	20 000	19,1%
Lissage taxe foncière / locaux professionnels	2 631	3 000	14,0%
Coefficient correcteur	12 999 756	12 985 000	-0,1%
Rôle supplémentaires	100 000	50 000	-50,0%
Total taxe foncière	32 425 534	32 705 000	0,9%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	585 217	590 000	0,8%
Total taxe d'habitation	585 217	590 000	0,8%
Total fiscalité directe	33 010 751	33 295 000	0,9%

❖ Les taxes foncières

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation et aux modifications de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération...).
- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire.

L'évolution des bases de taxe foncière en 2026 devrait s'établir à +1,8 %, dont une revalorisation forfaitaire estimée à 0,8 %, indexée sur l'évolution des prix à la consommation sur un an, et 1 % de croissance physique.

Le produit voté par la Collectivité s'établirait à 19,7 M€, dont 19,6 M€ pour la taxe foncière bâtie et 20 K€ pour le foncier non bâti.

Les taux votés par la Ville, identiques à ceux de 2025, sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,87 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,86 %.

A cela s'ajoutent le montant du coefficient correcteur (13 M€) destiné à compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, le lissage de la taxe foncière au titre des locaux professionnels de 3 K€ ainsi qu'une prévision pour rôles supplémentaires de 50 K€.

Le produit total s'élève donc à 32,7 M€.

❖ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les bases d'imposition sont évaluées à 2,4 M€ pour un produit de 0,6 M€. Ce produit évolue de 5 K€ (+0,8%) par rapport à 2025 du simple fait de la révision des valeurs locatives.

Le taux reste inchangé par rapport à 2025, soit 24,98 %.

❖ L'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM)

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique, la Métropole du Grand Paris verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant est figé et demeure à 13,1 M€.

❖ Les autres impôts et taxes

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Droits de place des marchés	354 660	355 860	0,3%
Taxe sur l'électricité	424 000	440 000	3,8%
Taxe de séjour	150 000	225 000	50,0%
Taxe locale sur la publicité	500	500	0,0%
Droit de mutation (DMTO)	2 100 000	2 360 000	12,4%
TOTAL	3 029 160	3 381 360	11,6%

Ce poste évolue de près de 352 K€ par rapport à 2025, passant de 3 M€ à 3,4 M€ en 2026. Cette augmentation est principalement liée à l'ajustement des recettes de droits de mutation attendus.

Par ailleurs, les recettes de taxe de séjour sont estimées pour la seule année 2026 à 160 K€ au titre de la part communale. La différence, soit 65 K€, correspond à la régularisation des parts additionnelles (IDF Mobilité, CD92 et SGP) qui seront encaissées puis reversées aux bénéficiaires.

1.1.2 Les produits des services :

Ce poste enregistre notamment les recettes liées aux activités soumises à tarification et gérées par la Commune. Le produit attendu en 2026 est estimé à 7,8 M€ contre 7,6 M€ au BP 2025 et se compose des éléments ci-après :

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Classes de découverte	70 000	83 000	18,6%
Restauration scolaire	1 600 000	1 600 000	0,0%
Accueils de loisirs	350 000	440 000	25,7%
Accueils périscolaires	1 120 000	1 140 000	1,8%
Activités jeunesse	100 435	111 000	10,5%
Activités sportives	72 030	72 000	0,0%
Crèches	1 248 000	1 240 200	-0,6%
Activités culturelles	276 000	270 000	-2,2%
Spectacles et cinéma	150 000	150 000	0,0%
Cimetière : Concessions et redevances	30 000	30 000	0,0%
Forfaits post-stationnement	300 000	300 000	0,0%
Stationnement de surface	616 000	570 000	-7,5%
Parking des Aubépines	347 500	347 600	0,0%
Redevance d'occupation du domaine public	250 000	320 000	28,0%
Restauration adultes	35 000	35 000	0,0%
Remboursement frais	130 000	130 000	0,0%
Mise à disposition de personnel	870 500	855 000	-1,8%
Divers	84 400	118 560	40,5%
TOTAL	7 649 865	7 812 360	2,1%

Les inscriptions au chapitre 70 affichent une légère progression de + 2,1% par rapport à 2025 pour tenir compte à la fois des augmentations de tarifs et des ajustements liés aux réalisations 2025.

1.1.3 Les dotations et participations :

Matérialisé par le chapitre 74 – Dotations et participations, la recette attendue en 2026 est estimée à 5,1 M€. Il enregistre les dotations de l'État, mais aussi les subventions provenant des partenaires comme la Région, le département des Hauts-de-Seine ou la CAF.

❖ Les dotations

L'État verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés vers les collectivités locales. A ce titre, Bois-Colombes perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et les compensations fiscales.

Marquée par des baisses successives depuis 2013, la DGF de la Ville a connu en 2024 une stabilité par rapport à 2023 avec un montant de 1,5 M€. Cependant, en l'état actuel des informations disponibles et compte tenu des contraintes liées au redressement des comptes publics, par prudence, l'hypothèse d'une absence d'abondement de l'enveloppe de la DGF par l'État a été retenue. Le montant attendu en 2026 est estimé à 1,2 M€ après un versement de 1,3 M€ en 2025.

La dotation générale de décentralisation devrait, quant à elle, être constante et s'afficher à 163 K€.

Les compensations fiscales relatives à la taxe foncière sont prévues au budget 2026 pour un montant équivalent aux sommes reçues en 2025, soit 63 K€.

Ainsi pour 2026, les inscriptions au budget primitif de la Commune tiennent compte de 1,5 M€ de concours financiers de l'État se décomposant de la manière suivante :

	BP 2025	Notifié 2025	BP 2026
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 404 000	1 321 332	1 222 200
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	163 000	162 858	163 000
Compensations fiscales (Alloc. compensatrices)	63 000	68 007	68 000
TOTAL	1 630 000	1 552 197	1 453 200

❖ Les subventions et participations

Le produit attendu en 2026 est estimé à 3,7 M€. Il comprend principalement :

- 153 K€ de participation notamment de l'État pour la restauration et la numérisation des documents d'archives (3 K€), le plan mercredi (7 K€), la dotation pour les titres sécurisés (67 K€), la dotation pour le recensement de la population (6 K€) et la péréquation de la taxe professionnelle (70 K€) ;
- 585 K€ de participation du Département notamment pour les crèches, le sport et la culture ;
- 2,9 M€ de la CAF liés aux frais de fonctionnement des crèches et accueils périscolaires et de loisirs ;
- 32 K€ de la société ALCOM pour la collecte des mégots de cigarettes.

1.1.4 Les autres produits :

Le chapitre 75 – produits de gestion courante, enregistre notamment 0,89 M€ de recettes liées à la gestion du patrimoine privé de la commune. Ainsi la Ville devrait percevoir 644 K€ de loyers (logements + parkings) en 2026, 83 K€ de redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs d'énergie et de télécommunication, 35 K€ de remboursement des assurances liés aux divers sinistres, 21 K€ de recettes publicitaires insérés dans les nouveaux magazines et guides. 100 K€ de pénalités pouvant être infligés pour non-respect dans l'exécution des marchés publics complètent les inscriptions du chapitre.

La Commune percevra 0,60 M€ de produits financiers dus au titre d'aide du Fonds de soutien pour la sécurisation des emprunts à risque. Elle est la conséquence directe du refinancement à taux fixe d'encours de dette exposé aux fluctuations des marchés financiers.

Par ailleurs, 0,16 M€ compléteront les ressources de la section de fonctionnement en 2026. Il s'agit des indemnités journalières payées par la CPAM pour les agents en arrêt maladie.

	BP 2025	BP 2026	Evolution
Indemnités journalières (CPAM)	100 000	160 000	60,0%
Revenus patrimoine privé (loyers habitations, parkings)	602 340	644 410	7,0%
Redevance du domaine public	80 000	83 000	3,8%
Remboursement assurances et autres frais	35 000	36 750	5,0%
Autres produits de gestion courante (Pub BC mag ...)	21 000	21 000	0,0%
Pénalités exécution MP	100 500	100 500	0,0%
Aide Fonds de soutien (produits financiers)	600 900	600 900	0,0%
TOTAL	1 539 740	1 646 560	6,9%

Aussi, les 80 100,00 euros de recettes d'ordre de fonctionnement trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la section d'investissement. Il s'agit de la reprise au budget de la Commune des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions d'équipements pratiquées au budget de la régie municipale du stationnement payant, avant sa dissolution pour 22 K€ et 58 K€ de reprise d'amortissement liée à l'ajustement du patrimoine communal amortissable.

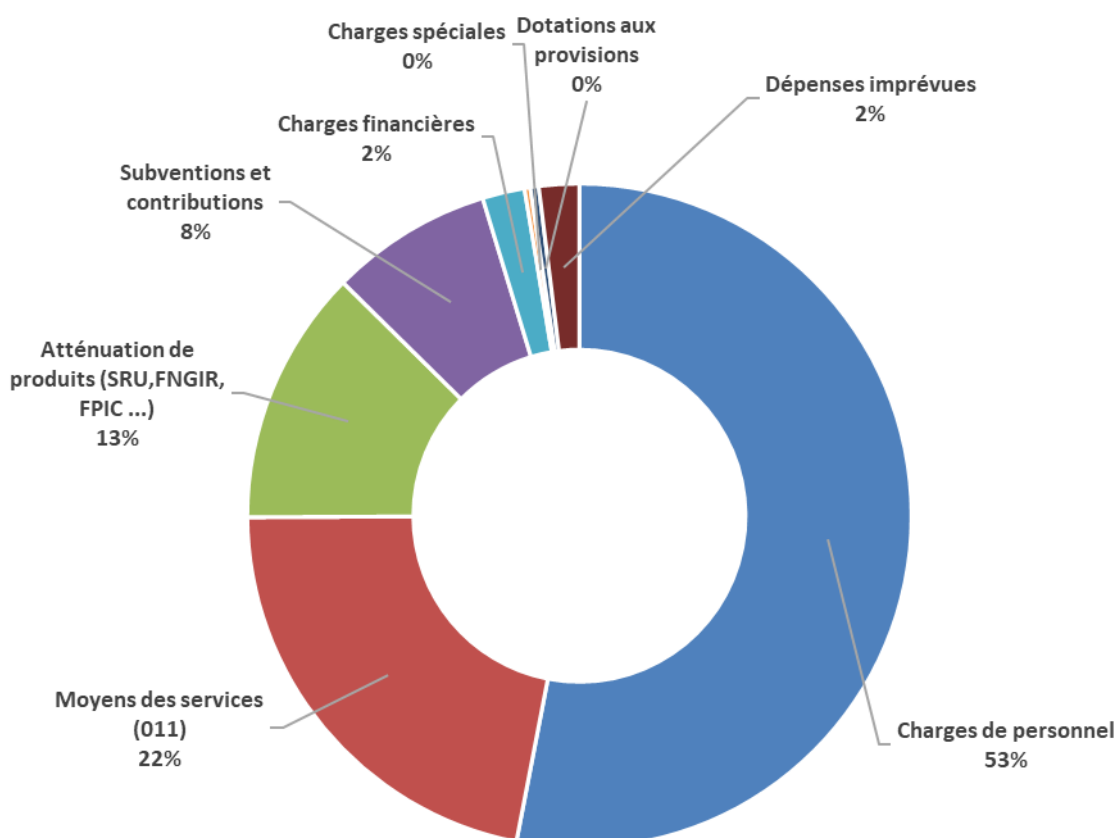
Le résultat de fonctionnement 2025 : Le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre dernier s'élève à 7,9 M€. Il correspond à 4,5 M€ de solde positif dégagé par la gestion 2025 et 3,4 M€ d'excédent provenant de l'exercice 2024. Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de 3,4 M€ afin d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement 2026 après affectation de 4,5 M€ au financement des dépenses d'investissement.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du projet de BP 2026 s'élèvent à 67,89 M€. L'évolution de ces dépenses est de 0,26 M€, soit une progression de 0,4 % par rapport au BP 2025 et les dépenses réelles évoluent de 0,2 %. La hausse du budget résulte pour l'essentiel, de l'évolution des charges de personnel de près de 0,8 M€ (+2%), des moyens des services (+1%), des subventions et contributions (+5%), compensée par une diminution des prélèvements sur fiscalité estimée à 0,8 M€ (-10%).

Par ailleurs, l'ajustement de l'enveloppe dévolue à l'amortissement des immobilisations progressent de près de 4% pour tenir compte de l'introduction d'une des mesures phare de la M57 : le prorata temporis.

	BP 2025	BP 2026	Variation
Dépenses Réelles	61 126 703	61 270 215	0,2%
Charges de personnel	31 730 000	32 500 000	2,4%
Moyens des services (011)	13 287 139	13 410 144	0,9%
Atténuation de produits (SRU,FNGIR, FPIC ...)	8 445 244	7 634 744	-9,6%
Subventions et contributions	4 604 320	4 840 827	5,1%
Charges financières	1 530 000	1 259 500	-17,7%
Charges spéciales	80 000	175 000	118,8%
Dotations aux provisions	450 000	250 000	-44,4%
Dépenses imprévues	1 000 000	1 200 000	20,0%
Dépenses d'ordre	6 500 000	6 618 900	1,8%
Amortissements	3 000 000	3 118 900	4,0%
Autofinancement	3 500 000	3 500 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	67 626 703	67 889 115	0,4%



Bien que ne faisant pas partie de l'équilibre du budget en M57 contrairement à la M14, les dépenses imprévues adoptées en autorisation d'engagement et crédits de paiement sont présentées pour faciliter la comparaison.

Dans un contexte de grande incertitude, la Ville choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget primitif 2026 a été construit avec le cadrage suivant :

- × Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion ;
- × Stabiliser les effectifs ;
- × Maintien de la qualité de service aux Bois-Colombiens ;
- × Maintien du soutien aux associations.

Aussi, il intègre **des impacts externes** comme l'augmentation de 3 points des cotisations à la CNRACL, la contribution au FSRIF ainsi que les effets du passage à la nomenclature M57 sur les amortissements des immobilisations.

1.2.1 Les charges de personnel :

Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement, l'enveloppe nécessaire au paiement des salaires et charges est estimée à 32,5 M€ pour 2026, soit 52 % des dépenses réelle de la section. Ce montant, est en augmentation de 0,8 M€ (+2,4%) par rapport au budget primitif 2025 (31,7 M€). La maîtrise est rendue possible à travers la mise en œuvre d'un plan rigoureux de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les recrutements et remplacements des agents quittant la collectivité font l'objet d'une analyse fine de façon à combiner la préservation des équilibres budgétaires et les besoins d'un service public de qualité.

Ces efforts de gestion volontaristes se poursuivent en dépit de l'impact de mesures nationales ou d'effets subis par les collectivités avec notamment :

- l'effet évolution de carrières ou G.V.T. (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui intègre les avancements d'échelons, de grades, les promotions internes. Ce mécanisme conduit à une augmentation automatique des charges de personnel ;
- les décisions prises au plan national avec l'augmentation du taux de cotisation retraite dont l'impact est estimé 0,4 M€ ;

Ainsi cette enveloppe comprend notamment :

- 26,3 M€ de traitement indiciaire ;
- 3,6 M€ de régimes indemnitaires et autres composantes réglementaires ;
- 0,8 M€ pour le paiement d'heures supplémentaires notamment effectuées par les policiers municipaux, les agents de la culture, les agents d'astreinte, ... ;
- 1,6 M€ seront consacrés au paiement des vacataires assurant les accueils périscolaires notamment ;
- 0,2 M€ pour la médecine du travail, les congés bonifiés ;

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Variation BP/BP	Variation CABP
Personnel permanent	29 630 000	29 545 515	30 660 000	3,5%	3,8%
Vacataires : non permanent	1 900 000	1 913 343	1 640 000	-13,7%	-14,3%
Frais médicaux & congés bonifiés	200 000	114 967	200 000	0,0%	74,0%
TOTAL	31 730 000	31 573 826	32 500 000	2,4%	2,9%

1.2.2 Les moyens des services publics :

Les Moyens des services ou charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses qui, hors rémunération des personnels, permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. Elles représentent environ 20% du budget annuel global des dépenses réelles de fonctionnement.

L'exercice 2026 se traduira par une évolution modérée des charges à caractère général (+0,9%).

Certes favorisée par un contexte d'inflation plus faible, cette évolution atteste de la volonté de la collectivité, à travers la solidité de sa gestion, de maîtriser les dépenses courantes sans altérer la qualité du service rendu aux habitants.

La politique engagée de maîtrise des charges pilotables est rendue possible grâce à l'efficacité des actions engagées. A savoir :

- Le pilotage et la rationalisation des achats,
- Les effets croissants des actions de sobriété et performance énergétique dans les bâtiments communaux,
- et une meilleure prévision des besoins grâce au pilotage des dépenses.

Le montant inscrit au BP 2026 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

	BP 2025	BP 2026	Variation
Achats, fournitures et prestations	3 815 753	3 871 673	1,5%
Energie	1 889 000	1 833 000	-3,0%
Services extérieurs	7 431 733	7 554 961	1,7%
Impôts et taxes	147 910	150 510	1,8%
TOTAL DEPENSES	13 284 396	13 410 144	0,9%

La mutualisation des achats et les efforts réalisés par les services ces dernières années permettent une gestion responsable des budgets, avec un pilotage optimisé des dépenses pour obtenir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels. Avec l'objectif de garder une activité globale à périmètre constant et de ne pas diminuer le volume et la qualité des services proposés, le BP 2026 intègre une augmentation des charges de gestion, hors énergie, services extérieurs et taxes de +1,5% par rapport au BP 2025, soit un montant total de 3,9 M€ (+56 K€ par rapport au BP 2025).

Grace aux actions déjà menées : la mise en place d'un plan de sobriété énergétique et diverses mesures d'investissement d'ores et déjà déployés comme la géothermie dans les équipements Pierre-Joigneaux, Saint-Exupéry, Smirlian et À tire-d'aile, le passage au LED de l'éclairage public, le budget consacré en 2026 à la consommation énergétique devrait passer de 1,9 M€ au BP 2025 à 1,8 M€ au BP 2026 soit -3%.

1.2.3 Les atténuations de produits :

Ceux-ci s'établissent à 7,6 M€, en réduction de 9,6% par rapport au BP 2025 et de +2,7% par rapport à l'exécution 2025.

Ils se décomposent principalement ainsi :

- la contribution de la Ville au FNGIR pour 5,4 M€,
- la contribution (prélèvement) au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) pour 1,1 M€, en baisse par rapport à 2025,
- la contribution au FSRIF (Fonds de Solidarité des Commune de la Région Ile de France) qui devrait doublée en 2026 pour 0,6 M€,
- le prélèvement lié à l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux pour 0,5 M€,

	BP 2025	CFU 2025	BP 2026	Variation BP/BP	Variation CFU/BP
FNGIR	5 385 744	5 385 744	5 385 744	0,0%	0,0%
FPIC	1 300 000	819 875	1 100 000	-15,4%	34,2%
FSRIF		267 320	649 000	nc	142,8%
Pénalité SRU	650 000	490 356	500 000	-23,1%	2,0%
DILICO 2	1 109 500	469 922	-	-100,0%	-100,0%
TOTAL DEPENSES	8 445 244	7 433 217	7 634 744	-9,6%	2,7%

1.2.4 Les subventions et contributions :

Des dotations à hauteur de 4,8 M€ sont prévues sur ce chapitre 65 – Charges de gestions courantes au BP 2026, soit +237 K€ (+5,1%) par rapport à 2025. Les charges de gestion courante se décomposent de la manière suivante :

❖ Contingents et participations

Ces dépenses sont en baisse de près de 5% par rapport au BP 2025. Il s'agit :

	BP 2025	BP 2026	Variation
Service incendie (BSPP)	700 000	700 000	0,0%
AUTOLIB' & VELIB'	27 000	27 000	0,0%
DSP CABC	700 000	800 000	14,3%
DSP crèche A petits pas	300 000	300 000	0,0%
FCCT	400 000	200 000	-50,0%
TOTAL DEPENSES	2 127 000	2 027 000	-4,7%

❖ Fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale :

Une subvention d'équilibre de 640 K€ est prévue pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'accompagner les Bois-Colombiens les plus fragiles. Ce montant correspond au besoin de financement défini en lien avec le CCAS.

La mise en œuvre de la convention signée prévoit le remboursement à la Ville des frais liés à la mise à disposition de personnel et de locaux. Aucune variation n'est anticipée pour 2026 :

	BP 2025	BP 2026	Variation
CCAS	397 000	410 500	3,4%
MàD personnel et locaux	243 000	229 500	-5,6%
TOTAL contribution budget CCAS	640 000	640 000	0,0%

❖ Subventions aux associations :

Les subventions de fonctionnement à destination du monde associatif passent de 1,16 M€ en 2025 à 1,21 M€ en 2026 et concernent les domaines d'intervention suivants :

	BP 2025	BP 2026	Variation
Sport	526 327	501 818	-4,7%
Culture	319 100	350 500	9,8%
Petite enfance	103 857	121 500	17,0%
Développement économique	18 266	38 219	109,2%
Relations publiques	12 700	12 750	0,4%
Actions Sociales	11 320	11 320	0,0%
Enseignement	3 250	1 785	-45,1%
Jeunesse	500	500	0,0%
COS Personnel communal	167 000	167 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	1 162 320	1 205 392	3,7%

Ce chapitre enregistre également les indemnités et formations des élus pour 352 K€, une provision de 50 K€ pour les admissions en non-valeur 2026, 477 K€ de licences et droits et 31 K€ d'adhésion à des groupements de commande.

Les chapitre 65 est complété par l'inscription d'une enveloppe de 10 K€ pour faire face à d'éventuels intérêts moratoires, 18 K€ seront consacrés à des récompenses aux jeunes diplômés, aux lauréats du salon artistique, et de la constitution d'un fonds d'aide aux commerces pour 30 K€.

1.2.5 Les charges financières :

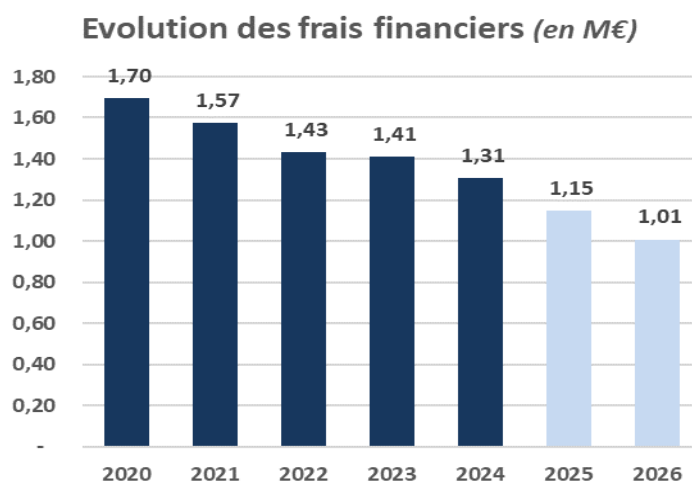
Les charges financières sont en baisse en 2026 par rapport à 2025, pour s'établir à 1,3 M€ contre 1,5 M€ en 2025. Ce chapitre comprend :

	BP 2025	BP 2026	Variation
Intérêts des emprunts	1 180 000	1 000 000	-15,3%
Intérêts ligne de trésorerie	300 000	249 500	-16,8%
Intérêts courus non échus (ICNE)	50 000	10 000	-80,0%
TOTAL DEPENSES	1 530 000	1 259 500	-17,7%

Le désendettement important de la Commune ces dernières années a permis une constante diminution de ce poste de dépenses. Par ailleurs, il est prévu de limiter le recours à l'emprunt en 2026 à un niveau équivalent au remboursement en capital soit 4,5 M€. La dépense est estimée à 1 M€ en 2026.

Par ailleurs, la mise en place d'une ligne de trésorerie peut s'avérer nécessaire au regard du volume important des dépenses d'équipement à réaliser et ainsi palier le décalage entre encaissements et décaissements. Une provision de 250 K€ a été constituée.

Il en est de même pour les ICNE.



1.2.6 Les charges spéciales :

Les charges exceptionnelles sont budgétées à hauteur de 175 K€. Elles seront consacrées aux annulations de titres émis sur les exercices antérieurs que la Collectivité pourrait être amenée à comptabiliser pour 50 K€ ainsi que le reversement

de la part de taxe de séjour de Best Western à encaisser pour le compte des autres bénéficiaires de celle-ci (Ile de France Mobilité, le CG92 et la SGP) pour 125 K€.

1.2.7 Les dotations aux provisions :

Les provisions constituées au 31 décembre 2025 se décomposent comme suit :

	Provisions au 31/12/2024	Ajustements 2025		Provisions au 31/12/2025
		Constitution (+)	Reprise (-)	
Provisions pour créances douteuses / impayés	663 619	140 649	- 120 493	683 775
Provisions pour contentieux	570 890	-	- 383 270	187 620
TOTAL DEPENSES	1 234 509	140 649	- 503 763	871 395

En 2025, une enveloppe de 0,5 M€ était dévolue à l'ajustement positif des provisions. Elle a permis de constituer 141 K€ de provisions supplémentaires pour les impayés.

Dans le même temps, des ajustements négatifs (recettes) ont été constatés pour un montant total de 504 K€. 120 K€ pour les créances douteuses lié à l'amélioration du taux de recouvrement de nos impayés et 383 K€ pour les contentieux pour tenir compte de l'extinction de procédures.

Pour 2026, 0,25 M€ permettront d'ajuster à la hausse, si nécessaire, les provisions existantes et d'en constituer si d'autres dossiers étaient mis au jour.

1.2.8 Les dépenses d'ordre :

Les dépenses d'ordre totalisent 3,12 M€ en 2026 et se composent :

- De l'amortissement des immobilisations, qui est la traduction comptable de la perte de valeur des biens au fil des années, et constitue également une ressource d'autofinancement pour les renouveler : 2,8 M€ ;
- L'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt indexé sur le cours de change EURO/CHF, opération réalisée en 2016 : 0,3 M€ ;

Cette rubrique évolue de 4% entre 2025 et 2026, pour tenir compte de la notion de prorata temporis introduite par la M57 et du montant des dépenses d'équipement amortissable inscrit au budget 2026.

Enfin, en 2026 un prélèvement de 3,5 M€ sur les recettes de fonctionnement sera opéré afin de financer nos dépenses d'investissement. Il s'agit de l'autofinancement complémentaire.

2. La section d'investissement

La section d'investissement du BP 2026 est équilibrée à hauteur de 41,6 M€. Elle comporte 29,4 M€ de dépenses d'équipement dont 23,4 M€ de dépenses nouvelles.

2.1 Le financement de l'investissement

Hors opérations d'ordre et résultat antérieur, les recettes d'investissement s'établissent à 33,8 M€ pour 2026 contre 29,2 M€ en 2025, soit une évolution de près de 16 %.

Les ressources nécessaires au financement des investissements 2026 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Recettes	BP 2025	Restes-à-réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2026
Emprunts	4 515 000		4 515 000	4 515 000
Dotations et fonds divers	1 590 000		3 504 100	3 504 100
Subventions d'équipement	13 765 850	7 942 274	8 388 150	16 330 424
Immobilisations financières	-		5 000	5 000
Produits de cessions	5 191 500		4 897 100	4 897 100
Affectation du résultat 2025	4 125 253		4 501 371	4 501 371
Résultat antérieur reporté	6 822 209		-	-
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>7 700 000</i>		<i>7 818 900</i>	<i>7 818 900</i>
Total recettes d'investissement	43 709 812	7 942 274	33 629 621	41 571 895

Les recettes de la section se décomposent en 7,9 M€ de restes-à-réaliser et 33,6 M€ de recettes nouvelles.

2.1.1 Les emprunts :

Durant les 6 dernières années, la Commune s'est attachée à son désendettement passant d'un encours de 62,2 M€ en 2019 à 36,3 M€ en 2025 (-42%).

En 2026, la Ville prévoit de recourir à un emprunt de 4,5 M€ pour compléter le financement de ces investissements. Ce montant maximum d'emprunt est égal au montant du capital de la dette qui sera remboursé sur cette période. Au terme de l'année, l'encours de dette devrait être équivalent à celui constaté au 31 décembre 2025.

Ce chapitre comptabilise également les mouvements concernant les dépôts et cautionnements reçus pour 15 K€.

2.1.2 Les dotations et fonds divers :

D'un montant total de 3,5 M€ en 2026, cette rubrique se compose du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements. Sur la base d'un taux forfaitaire identique à 2025, soit 16,406%, le montant à percevoir en 2026 est estimé à 3,5 M€.

Le produit de la Taxe d'Aménagement, qui est assise sur les opérations soumises à autorisation d'urbanisme, est anticipée à 50 K€ pour 2026. Ce montant est ajusté à la somme perçue en 2025.

2.1.3 Les subventions d'équipement reçues :

Le montant de co-financements attendus en 2026 pour les projets d'investissements de la Ville est de 16,3 M€. Il se compose :

- de subventions obtenues auprès de partenaires institutionnels : 16,3 M€ ;
- du produit des amendes de Police hors-stationnement 80 K€.

Le détail des subventions d'équipement anticipées par co-financeur figure dans le tableau qui suit :

	BP 2025	Restes-à-réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2026
Subventions État	542 500	566 601	530 000	1 096 601
Subventions Région	1 808 107	792 980	130 000	922 980
Subventions Département	7 124 504	3 463 662	3 767 000	7 230 662
Autres subventions	4 140 739	3 119 030	3 881 150	7 000 180
Produits des amendes de Police	150 000		80 000	80 000
	13 765 850	7 942 274	8 388 150	16 330 424

2.1.4 Les cessions :

En 2026, la Commune envisage de céder 4,9 M€ de son patrimoine. 3,6 M€ à la Société des Grands Projets pour les besoins de la réalisation des travaux de la gare et de son ouvrage annexe. Il s'agit des biens et domaine public situés rue Mertens, de la place de la Résistance et impasse Doussineau et de l'avenue Vaudreuil. Aussi, des locaux commerciaux situés 9 place de la République ainsi que l'immeuble HISSEO de la Zac PLM seront acquis et cédés à la foncière Bois-Commerces pour un montant total de 996 K€.

2.1.5 Les mouvements d'ordre :

Constitués de l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement pour 2,8 M€, ils sont la contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

Ce poste comptabilise également 3,5 M€ d'autofinancement complémentaire provenant de la part des ressources de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'investissement.

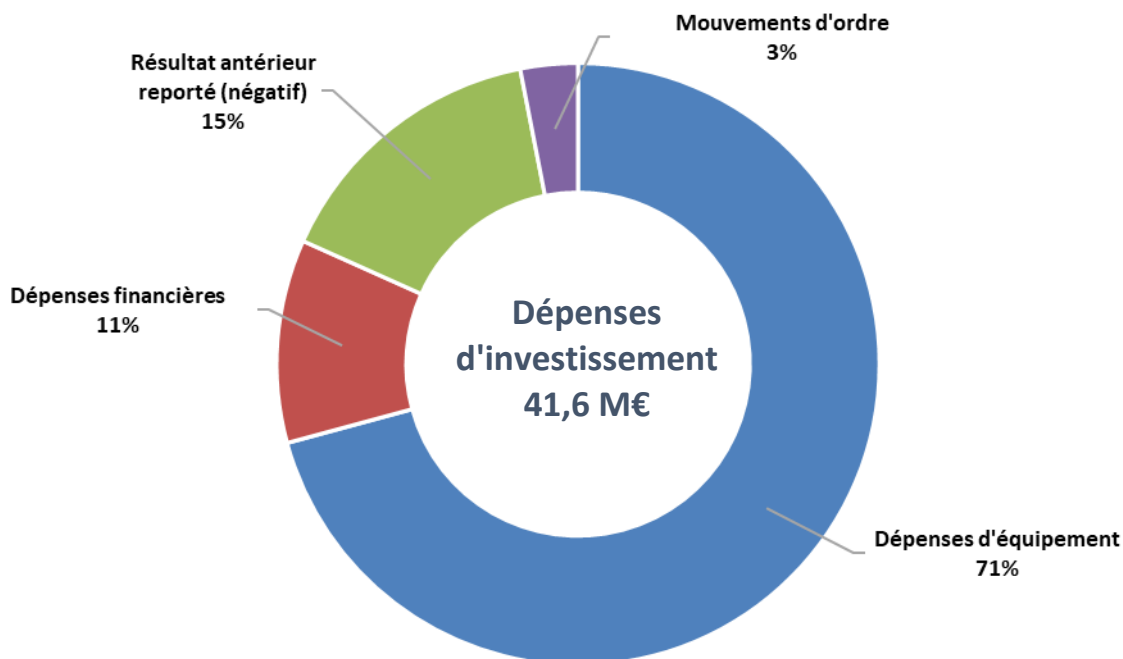
A cela s'ajoute, 0,3 M€ de charges financières à répartir sur plusieurs exercices liés au refinancement en 2016 de notre emprunt indexé en EURO/CHF.

Par ailleurs, les opérations d'ordre prévoient également 1,2 M€ d'opérations patrimoniales. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la même section, et comptabilisent le transfert des avances forfaitaires consenties au titulaire de marché public ou le transfert des frais d'études vers un compte de travaux en cours lors de l'entrée en phase de réalisation des projets.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont budgétées à hauteur de 41,6 M€, dont 29,4 M€ consacrés aux dépenses d'équipement :

Dépenses	BP 2025	Restes-à-réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2026
Dépenses d'équipement	37 382 712	6 041 737	23 385 591	29 427 329
Dépenses financières	5 105 000		4 540 500	4 540 500
Résultat antérieur reporté (négatif)			6 323 966	6 323 966
<i>Mouvements d'ordre</i>	1 222 100		1 280 100	1 280 100
Total dépenses d'investissement	43 709 812	6 041 737	35 530 158	41 571 895



La section d'investissement totalise 40,3 M€ de dépenses réelles, 34,3 M€ d'inscriptions nouvelles en 2026 et 6 M€ de restes à réaliser 2025.

En 2026, les dépenses d'équipement nouvelles représentent à elles seules, 68,3 % des dépenses réelles d'investissement. En tenant compte des 6 M€ de dépenses d'équipement inscrites en restes-à-réaliser, ce poste représente 73 % des dépenses réelles de la section.

2.2.1 Les dépenses d'équipement :

Elles résultent concomitamment de dépenses pluriannuelles et annuelles. A l'issue des études de faisabilité et dès lors qu'intervient la décision de poursuivre, Bois-Colombes gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

Réglementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

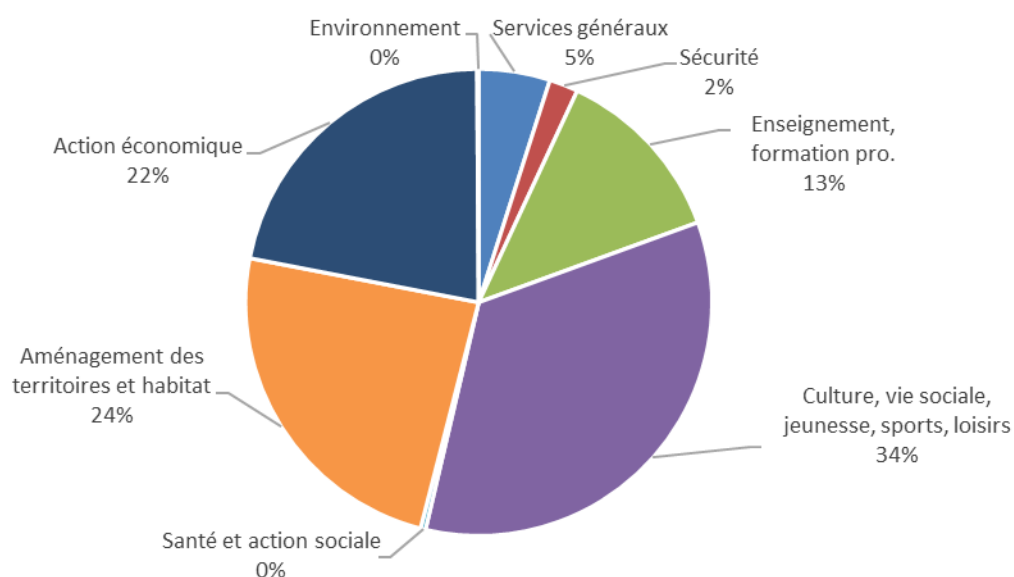
Les opérations individualisées pluriannuelles (adoptées en opérations comptables) sont inscrites à hauteur de 21,2 M€ de CP contre 29,2 M€ en 2025, soit 8 M€ de moins (- 27,4%). Elles concernent, notamment, les projets d'équipements et d'aménagement significatifs.

Les crédits de paiement afférents aux opérations nouvelles de 2026 représentent 16 M€. Pour les opérations déjà en cours et inscrites en restes-à-réaliser, ils représentent un volume de 5,2 M€.

Les opérations à programme annuel (adoptées hors opérations comptables) sont inscrites à hauteur de 7,4 M€ de crédits nouveaux et 0,8 M€ de restes-à-réaliser, contre 12,8 M€ en 2025 (dont 4,4 M€ de crédits nouveaux). Il s'agit des dépenses récurrentes, telles que les acquisitions de biens ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal. Elles affichent une baisse de 36,3 %.

La structure des investissements programmés en 2026 de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus explicite selon les thématiques figurant ci-après :

		Inscriptions nouvelles		
		OP	Hors OP	Total
0	Services généraux		1 006 228	1 006 228
1	Sécurité	210 000	196 500	406 500
2	Enseignement, formation pro.	1 655 000	888 000	2 543 000
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	5 847 000	1 119 193	6 966 193
4	Santé et action sociale		71 170	71 170
5	Aménagement des territoires et habitat	2 215 300	2 672 900	4 888 200
6	Action économique	4 402 500	45 000	4 447 500
7	Environnement		22 000	22 000
8	Transports	1 672 900	1 361 900	3 034 800
TOTAL		16 002 700	7 382 891	23 385 591



❖ **3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 7 M€**

En M57, ce secteur regroupe la culture, la jeunesse, le sport et l'enfance.

Premier poste d'investissement en 2025 avec 7 M€ d'inscription budgétaire représentant 30 % des dépenses d'équipement nouvelles.

Ces crédits sont destinés au financement des crédits de paiement des opérations de construction du complexe sportif Charles-Coste pour 5,8 M€.

La Contribution Forfaitaire d'Investissement (CFI) 2026 concernant le contrat de DSP du centre aquatique nécessite l'inscription de 0,5 M€.

0,3 M€ permettront le renouvellement des matériels : 126 K€ pour la salle Jean-Renoir, 42 K€ pour les centres culturels et la médiathèque, 58 K€ pour le sport et 8 K€ pour le service Enfance.

Aussi, 0,4 M€ sera investi pour la réfection d'une partie de la toiture-terrasse et des travaux de sécurité au centre Charlemagne, le remplacement des châssis du gymnase La Sauvegarde, la reprise d'une partie des sols sportifs et du système d'éclairage du complexe sportif Albert-Smirlian, le renforcement de la tribune de l'église Notre-Dame du Bon-Secours.

❖ **5 - Aménagement des territoires et habitat : 4,9 M€**

Ce poste comptabilise en M57, les actions en faveur des espaces verts, de l'urbanisme et de l'habitat.

La Commune y consacrera 4,9 M€ en 2026 (21 % des dépenses nouvelles d'équipement) pour le réaménagement du parc des Tourelles (2,2 M€) ainsi que pour des travaux divers dans les parcs et jardins du territoire (315 K€). 30 K€ seront engagés en faveur du patrimoine privé de la Commune pour des travaux d'isolation par l'extérieur du local situé 2 rue du Général Leclerc.

Une provision de 1,7 M€ permettra de se porter acquéreur de locaux commerciaux (1,4 M€), de poursuivre les études d'aménagement du centre-ville notamment (270 K€) et de faire face aux frais permettant d'intégrer au domaine public des voies privées (50 K€).

Par ailleurs, une provision de 605 K€ est constituée. Elle permettra de faire face au versement d'éventuelles subventions d'équipement en faveur du logement social et de la rénovation de l'habitat.

❖ **6 - Action économique : 4,4 M€**

En M57, ce poste est dévolu aux actions en faveur de l'économie et du commerce sur le territoire.

En 2026, 4,4 M€ seront consacrés à la construction d'une halle de marché temporaire à l'angle des rues Félix-Braquet et Charles-Duflos.

Parallèlement, 45 K€ permettront de soutenir les commerçants dans la mise en œuvre de travaux de conformité, de mise en accessibilité et d'embellissement de leurs locaux.

Ces dépenses représentent 19 % des dépenses nouvelles d'équipement.

❖ **8 – Transports : 3 M€**

En M57, ce poste regroupe la voirie, les réseaux de voirie, notamment l'éclairage public et la signalisation, l'enfouissement de réseaux et le stationnement.

La Commune investira 3 M€ dans ce secteur en 2026 soit 13% des dépenses d'équipement.

Elles financeront notamment le réaménagement des rue et avenue André Chénier pour 0,6 M€, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public en LED pour 134 K€, l'aménagement des abords de la halle du marché temporaire pour 1 M€, l'enfouissement des réseaux mobilisera 0,2 M€, la rénovation de chaussées dans le quartier des Bruyères pour 115 K€ et la poursuite de l'opération de réaménagement de la place de la Gare-des-Vallées 0,7 M€.

Par ailleurs, 0,3 M€ seront employés pour l'installation de bornes de réparation-gonflage de vélos, des études d'aménagement de rues ainsi que pour le renouvellement du mobilier urbain et des matériels du secteur.

❖ **2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 2,5 M€**

En M57, cette fonction regroupe les actions en faveur notamment de l'enseignement du premier degré, la restauration et la médecine scolaire, les classes de découverte.

En 2026, la Ville investira 2,5 M€ dans ce secteur soit 11% des dépenses nouvelles d'équipement.

1,7 M€ seront consacrés à la réhabilitation de l'école Paul-Bert et à la construction d'une annexe à la mairie sur le même îlot. Le maître d'œuvre de l'opération doit être désigné en 2026 et le démarrage des travaux est programmé pour 2027.

Par ailleurs, des travaux seront réalisés dans les établissements scolaires à hauteur de 562 K€ avec notamment, la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école La Cigogne, la réfection de la salle motricité et la rénovation des salles de classe de l'école Jules-Ferry, ainsi que la poursuite de l'installation d'équipements nécessaires à l'élaboration de Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) dans les écoles F. Dolto, Z. Gramme, La Cigogne.

Aussi, 229 K€ permettront le renouvellement des matériels et mobilier des écoles et de la restauration scolaire.

❖ **0 – Services généraux : 1 M€**

4% des dépenses nouvelles d'équipement seront consacrés aux services généraux de l'administration. Elles permettront notamment :

- La réalisation de travaux à l'hôtel de ville pour 0,2 M€ avec notamment l'aménagement des sanitaires, ainsi que la poursuite des études de réhabilitation ;
- Le remplacement d'un véhicule du parc automobile pour 37 K€ ;
- De poursuivre le développement et la sécurisation des infrastructures informatiques et téléphoniques ainsi que le renouvellement des matériels pour 0,4 M€ ;
- Enfin, 0,2 M€ permettront l'acquisition de matériels et mobilier pour le CTM et les services administratifs.

❖ **1 – Sécurité : 407 K€**

Cette fonction enregistre en M57, les actions en faveur de la police municipale, de la vidéo protection et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

Le budget consacré en 2026 représente 2% des dépenses nouvelles d'équipement.

210 K€ seront investis dans la poursuite des actions de modernisation et d'extension de notre dispositif de vidéo-protection.

100 K€ permettront de satisfaire nos obligations de financement des besoins en investissement de la BSPP.

Aussi, 97 K€ seront consacrés au renouvellement des équipements de la police municipale et du CSU, notamment pour l'acquisition de 30 radios portatifs et le renouvellement de serveur et switches du centre de supervision.

❖ **4 – Santé et action sociale : 71 K€**

La M57 réserve cette fonction aux crèches notamment.

71 K€ seront consacrés en 2026 pour la réalisation de travaux et le renouvellement du matériel des lieux d'accueil de la petite enfance. Ils permettront l'installation de solutions permettant d'atténuer les effets du réchauffement climatique, comme l'installation de stores et la création de zone d'ombrage dans les crèches Arc-en-ciel et Ile-au-trésor ainsi que le renouvellement des matériels et mobilier des équipements de la petite enfance.

2.2.2 Les dépenses financières :

Le budget primitif 2026 prévoit 4,5 M€ de dépenses financières, il s'agit du remboursement de la dette en capital pour 4,5 M€ abordé au chapitre IV de ce rapport et des crédits nécessaires à la gestion des cautions pour 20 K€

Enfin, les opérations d'ordre inscrites en contrepartie des recettes d'ordre d'investissement pour les opérations patrimoniales (1,2 M€) et recettes d'ordre de fonctionnement (80 K€).

III - L'impact environnemental du budget primitif 2026

La loi de finances 2024 publiée le 30 décembre 2023 instaure l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » à partir du compte administratif 2024. Cela se traduit concrètement par l'ajout d'une annexe au budget faisant état de la cotation environnementale des projets de la collectivité.

Dans un premier temps, nous avons choisi pour base la méthodologie utilisée par l'État, en nous restreignant aux dépenses d'équipement nouvelles. La cotation permet de classer en dépenses favorables, défavorables ou neutres pour l'environnement, et celles qui ne peuvent pas être analysées sous ce prisme pour le moment.

Il ne s'agit pas de convertir l'ensemble des inscriptions budgétaires en mesures favorables ou défavorables pour l'environnement mais plutôt d'essayer de faire évoluer nos pratiques dès que cela est possible vers une meilleure prise en compte de leurs impacts sur les objectifs environnementaux.

Le budget vert doit devenir un outil d'aide à la décision à part entière au moment des dialogues budgétaires.

Pour le budget 2026, nous choisissons de vous livrer de nouveau l'analyse des dépenses nouvelles d'équipement, tant les résultats nous semblent bien plus pertinents que ceux des dépenses de fonctionnement.

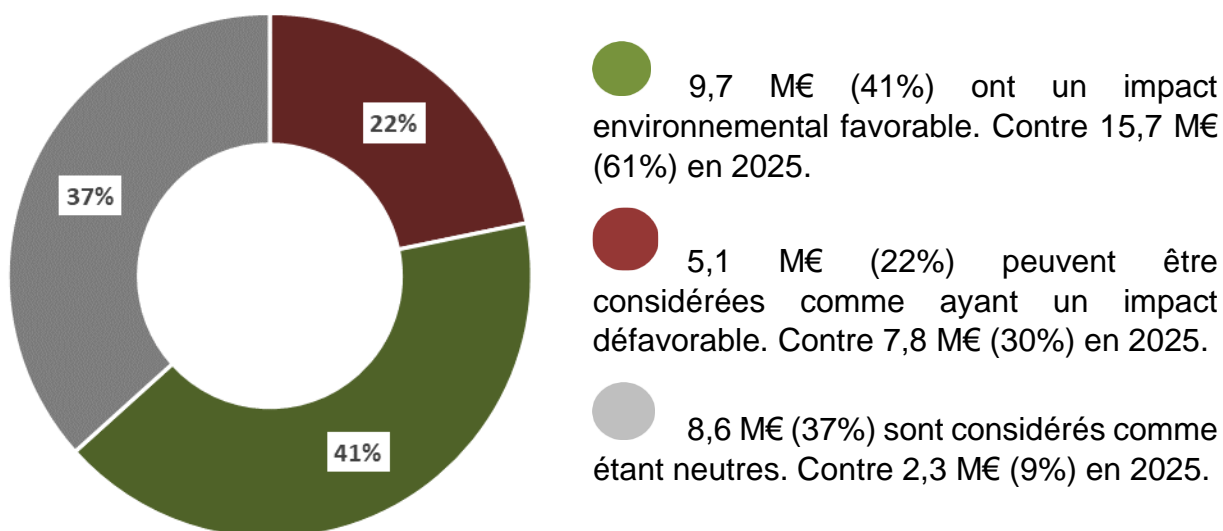
3.1 Le budget - un outil d'analyse globale au service de l'environnement

Comme l'an dernier, 23,39 M€ de dépenses nouvelles d'équipement inscrits au BP 2026 ont fait l'objet d'une analyse au regard de leurs impacts environnementaux.

Les dépenses sont tout d'abord réparties en quatre typologies :

- Les mesures **favorables** aux objectifs environnementaux ;
- Les mesures **défavorables** ;
- Les mesures pouvant être considérées comme **neutres** ;

L'analyse fait ressortir les éléments suivants :



3.2 Impact des inscriptions du BP 2026 sur les objectifs environnementaux

195 mesures budgétaires ont été analysées dans leur rapport à l'environnement. De façon globale, il en ressort les éléments suivants pour les plus significatifs :

FAVORABLE	
Eclairage public passage LED	133 700
Parc des Tourelles	2 165 300
Réhabilitation école Paul-Bert	1 655 000
Construction du gymnase Jean-Jaurès	4 067 780
Subventions en faveur logement social	605 000
GS La Cigogne_Etanchéité toiture	220 000
Aménagement des Espaces Verts	264 500
Remplacement éclairage/LED Jean-Renoir	112 000
Divers travaux dans les équip. Publics	104 700
TOTAL	9 327 980

DEFAVORABLE	
CFI AQUABC PRESTALIS	505 000
Construction du parking C. Coste	1 557 220
Place de la gare des Vallées	700 200
Vidéoprotection	260 000
Aménagement voirie	1 800 500
Parc informatique	245 600
TOTAL	5 068 520

NEUTRE	
Acquisitions foncières	1 395 600
Enfouissement de réseaux	236 000
Etudes foncières	32 000
Halle de Marché provisoire	4 402 500
Travaux rénovation équipements publics	925 100
PPMS écoles	110 500
Renouvellement matériels et mobilier	411 991
Licences informatiques	345 800
BSPP	100 000
TOTAL	7 959 491

IV - Encours de dette & frais financiers

En 2025, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Aussi, au 1^{er} janvier 2026, l'encours de dette est de 36,3 M€. Soit un désendettement de plus de 4,5 M€ (11 %) par rapport au capital restant dû au 1^{er} janvier 2025.

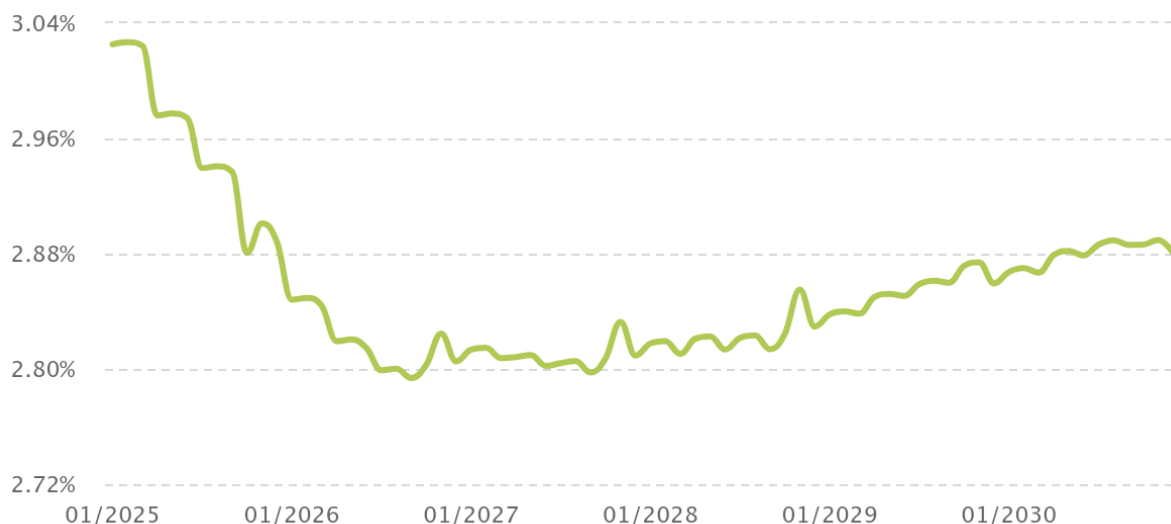
En 2026, un recours à l'emprunt à hauteur de 4,5 M€ est prévu, il sera équivalent au montant du capital remboursé. La situation qui vous est proposée résulte uniquement de l'encours existant.

Synthèse de la dette au 01/01/2026

Synthèse de la dette au 1/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
36 289 618 €	2,89%	10 ans et 1 mois	5 ans et 3 mois	18

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Le stock de dette de la Commune se compose de 18 emprunts qui comptabilisent un capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 de 36,3 M€ à un taux moyen de 2,89%.

Compte tenu des termes de ces contrats de prêt, la Commune aura totalement remboursé sa dette dans 10 ans et 1 mois. Cependant, la durée de vie moyenne de ces 18 lignes de prêt est de 5 ans et 3 mois.

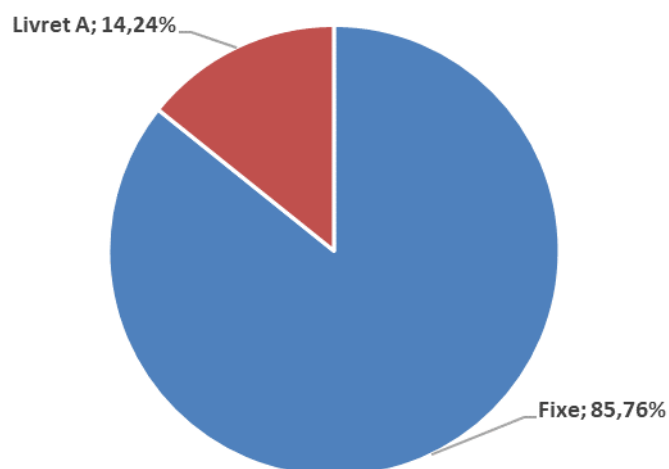
La dette par nature

Nature de dette	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)
Emprunts	18	36 289 618 €	2,89%

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est entièrement composé d'emprunts. Aucun emprunt obligataire, notamment, n'est enregistré à ce jour.

La dette par type de risque

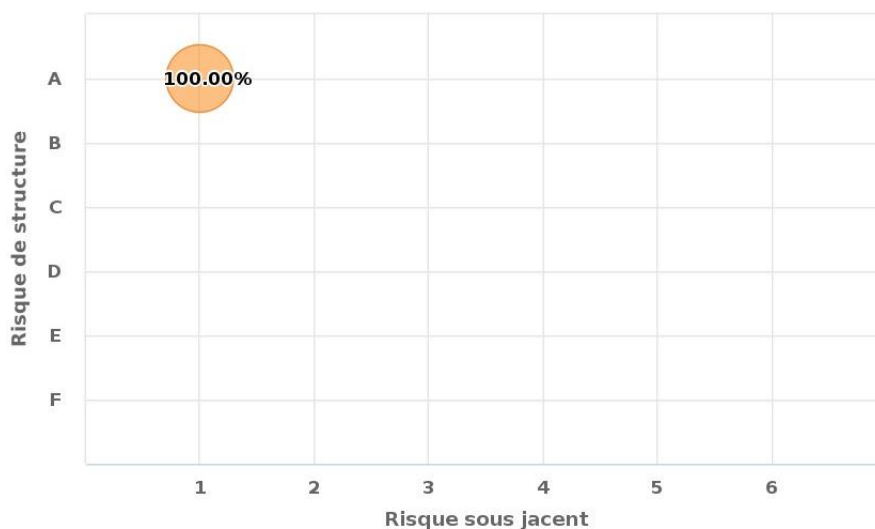
Type	Encours au 1/01/2026	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	31 121 255 €	85,76%	2,88%
Livret A	5 168 363 €	14,24%	2,92%
Ensemble des risques	36 289 618 €	100%	2,89%



86% de l'encours, soit 31,1 M€, sont placés dans des emprunts à taux fixe dont le taux moyen annuel est de 2,88 %.

L'encours à taux dit « variable simple » est indexé sur le livret A pour 5,2 M€ à taux moyen de 2,92% compte tenu de la revalorisation de ce dernier ces derniers temps. Il représente 14 % de notre stock de dette au 1^{er} janvier 2026.

La dette selon la charte de bonne conduite



Au regard de la charte de bonne conduite Gissler, la dette de Bois-Colombes est entièrement sécurisée.

Rappel :

La charte de bonne conduite signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Cette charte comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque.

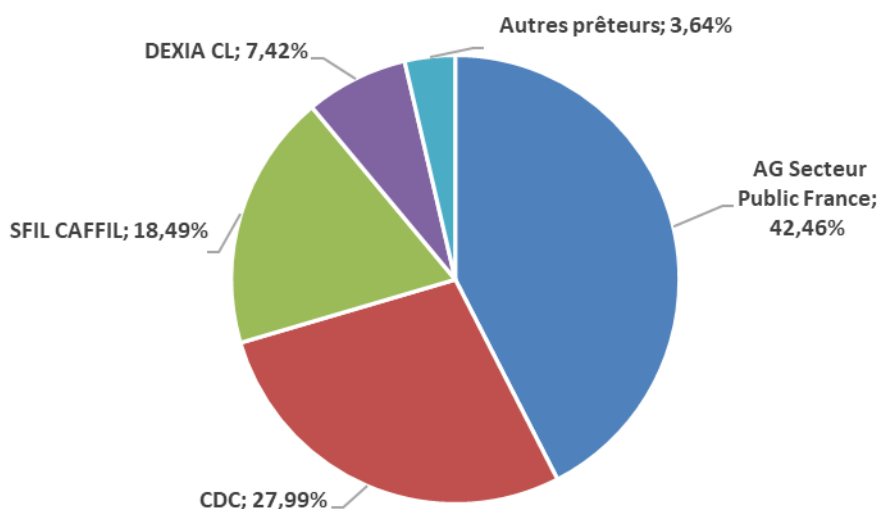
Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

TYPLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE BOIS-COLOMBES

Structures		Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
			Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice	Ecarts d'indices hors zone euro	autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de contrats		18					
	% de l'encours		100,00%					
	Montant en euros		36 289 617,77					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de contrats							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (sw ap option)	Nombre de contrats							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de contrats							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de contrats							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de contrats							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

La dette par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
AG Secteur Public France	15 409 617 €	42,46%
CDC	10 156 092 €	27,99%
SFIL CAFFIL	6 710 039 €	18,49%
DEXIA CL	2 691 587 €	7,42%
Autres prêteurs	1 322 283 €	3,64%
Ensemble des prêteurs	36 289 618 €	100,00%



La dette par année

	2026	2027	2028	2029	2034
Capital payé	4 520 458 €	4 641 178 €	4 555 500 €	3 211 813 €	2 573 377 €
Intérêts payés	994 300 €	851 099 €	724 722 €	607 705 €	249 772 €
Taux moyen	2,79%	2,78%	2,79%	2,82%	2,99%

En 2026, l'annuité de remboursement de la dette représenterait 5,5 M€, 4,5 M€ de capital et 1 M€ d'intérêts. A périmètre constant, le taux d'intérêt moyen payé serait de l'ordre de 2,79 %.